

Déclaration de conformité UE No. 1121

EPI-catégorie II

№ d' article: 1121 te) (or'

Modèle: Gants d'hiver HIMALAYA II



Le fabricant

BIG Arbeitsschutz GmbH Königsberger Str. 6 D - 21244 Buchholz i.d.N. Allemagne

déclare sous sa seule responsabilité, que l'équipement de protection individuelle (EPI) décrit ici est conforme à la législation d'harmonisation pertinente du règlement (UE) 2016/425 et les normes harmonisées:

EN ISO 21420:2020 - Gants de protection - Exigences générales

EN 388:2016+A1:2018 - Protection contre les risques mécaniques

EN 511:2006 - Gants de protection contre le froid

Centre notifié responsable de la réalisation de l'examen de type:

CTC
Parc Scientifique Tony Garnier
4 rue Hermann Frenkel
69367 Lyon Cedex 07
Frankreich

Frankreich Kenn-Nr.: 0075

a effectué l'examen UE de type (module B) et a délivré le numéro d'attestation d'examen UE de type 0075/1430/162/04/19/1210.

La spécification technique est disponible sur:



www.big-arbeitsschutz.de

Ce document a été publié le: 15.04.2019
Ce document est applicable jusqu'à: 15.04.2029
Ce document a été mis à jour le: 11.04.2024/Rev.03

BIG Arbeitsschutz GmbH

Malte Kuhring - gestion -









